



Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026

Soumis le : 21 mai 2026

Recommandations

- 1. Que le gouvernement du Canada accorde au Conseil des arts du Canada une augmentation permanente de 140 millions de dollars à son financement actuel.**
- 2. Que le gouvernement du Canada veuille à ce qu'un niveau de financement minimal soit consacré aux infrastructures culturelles dans les volets Prestation directe et Communautés du Fonds bâtir des collectivités fortes, afin de garantir que les communautés rurales et urbaines partout au Canada soient desservies par des infrastructures culturelles.**
- 3. Que le gouvernement remplisse ses engagements en augmentant le financement annuel du Fonds de la musique du Canada à hauteur de 60 millions de dollars et ce, de manière permanente.**
- 4. Que le gouvernement du Canada soutienne le mémoire prébudgétaire de la Screen Composers Guild of Canada concernant l'utilisation de musique originale canadienne dans les productions audiovisuelles, en clarifiant l'admissibilité de certains paiements de droits versés aux compositeur·ice·x dans le cadre des crédits d'impôt.**

Introduction

Fondée en 1951, la Ligue canadienne des compositeurs (LCC) est un organisme national de service aux artistes consacré à la défense des droits et intérêts des compositeur·ice·x et artistes sonores du Canada tout en soutenant leur pratique. Nous représentons plus de 600 membres au pays, en les aidant à bâtir des carrières viables à l'échelle locale, nationale et internationale, en favorisant la créativité, la résilience et l'amélioration de la scène artistique canadienne. Nos membres créent des œuvres diversifiées et impactantes qui non seulement participent au patrimoine canadien, mais qui ressemblent, sonnent et vibrent comme le Canada de 2026.

Recommandation 1: Que le gouvernement du Canada accorde au Conseil des arts du Canada une augmentation permanente de 140 millions de dollars à son financement actuel.

Cette recommandation est alignée avec les priorités énoncées par le premier ministre dans sa [lettre de mandat](#) aux ministres de son cabinet suivant son élection l'année dernière. De plus, la [plateforme électorale libérale](#) promettait, si élu, que le gouvernement :

Appuiera[it] des artistes et créateurs canadiens en augmentant le financement d'agences comme le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm, le Fond des médias du Canada et l'Office national du film en reconnaissance de l'importance des créateurs et des industries de création du Canada.

La LCC salue les récentes contributions du gouvernement du Canada aux programmes patrimoniaux et culturels, notamment le soutien à la Stratégie d'exportation créative annoncé dans la Mise à jour économique du printemps, ainsi que l'investissement modeste accordé au Conseil des arts du Canada (CAC) dans le Budget 2025. Nous y voyons une reconnaissance du rôle essentiel que jouent les arts et la culture dans la construction d'une nation forte, ambitieuse et confiante.

Les arts et la culture sont essentiels à l'atteinte des objectifs stratégiques du gouvernement : un soutien solide aux créateur·ice·x et aux institutions permet aux artistes de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au Canada tout en renforçant la souveraineté culturelle du pays à l'international. Lorsque le gouvernement investit dans les arts et la culture par l'entremise du Conseil des arts du Canada, l'ensemble de la population canadienne bénéficie des retombées économiques, de la création d'emplois et des avantages civiques qui en découlent.

Un investissement additionnel permanent de 140 millions de dollars pour le Conseil s'inscrit directement dans les priorités et les objectifs du programme Bâtir un Canada fort du gouvernement du Canada :

- **Renforcer la population canadienne et la souveraineté du Canada**

Comme l'indique la Mise à jour économique du printemps, le moment est venu pour les Canadien·ne·x de prendre les devants et pour le Canada de faire preuve d'ambition. Des communautés fortes sont essentielles à l'objectif du gouvernement fédéral de bâtir un Canada fort et de réaliser notre plein potentiel en tant que nation. Nous savons également que la population canadienne considère les arts et la culture comme des éléments fondamentaux à la création de communautés fortes.

Le plus récent sondage mené par [Fête de la culture](#) a révélé que plus de 80 % des Canadien-ne-x estiment que les arts et la culture renforcent l'économie et la qualité de vie au Canada, tout en contribuant à une identité nationale distincte. La population considère également que le secteur favorise la cohésion sociale, renforce les communautés, promeut l'inclusion et soutient l'éducation ainsi que la sensibilisation culturelle, particulièrement chez les enfants.

De même, [le sondage Arts Response Tracking Survey de septembre 2025, réalisé par Business / Arts, le Centre national des Arts et Nanos Research](#), a révélé que près de 75 % des personnes fréquentant des activités culturelles rapportent un impact positif ou plutôt positif sur leur sentiment d'appartenance, en hausse par rapport à 63 % en 2024.

La culture d'une nation renforce son identité et, ce faisant, consolide sa souveraineté. Le Canada ne fait pas exception. Les artistes canadien-ne-x racontent des histoires canadiennes — des histoires qui permettent à la population de mieux se comprendre, de s'engager plus profondément dans leurs communautés et, ultimement, de renforcer leur propre conception de ce que signifie être Canadien-ne-x. Les arts et la culture nous inspirent, nous rassemblent et contribuent à bâtir un Canada fort.

Le Conseil des arts du Canada constitue un investissement fondamental dans les voix provenant de partout au pays et de toutes les disciplines artistiques. Les organismes artistiques à but non lucratif, les artistes individuel·les et les collectifs forment l'épine dorsale de la communauté culturelle canadienne, et le CAC est essentiel pour donner vie à nos histoires d'un océan à l'autre.

Un financement accru du Conseil des arts du Canada permet de renforcer notre sentiment d'identité, de consolider nos communautés et de faire entendre nos voix à l'international.

Selon un sondage mené par la LCC en 2023, plus de la moitié des compositeur·rice·x et artistes sonores canadien-ne-x avaient bénéficié d'un soutien du Conseil des arts du Canada au cours des cinq années précédentes. Ce soutien a permis aux compositeur·ice·x et artistes sonores du Canada de renforcer la présence du pays sur la scène internationale : lors des deux plus récents [festivals des World New Music Days](#), le Canada figurait parmi les pays les mieux représentés. À l'édition 2025 du festival, tenue au Portugal, seul le pays hôte comptait davantage d'œuvres interprétées que le Canada.

- **Emploi**

La main-d'œuvre créative représente une part importante de l'économie canadienne. Selon Statistique Canada, on comptait en 2023 quelque 914 000 travailleur·euse·x dans les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, soit 4,4 % de l'ensemble de la population active canadienne d'un océan à l'autre. Investir dans le Conseil des arts du Canada permet aux travailleur·euse·x culturel·les du pays de continuer à contribuer à la société canadienne dans leur domaine d'expertise. Il s'agit d'un investissement dans les artistes, les créateur·ice·x et les travailleur·euse·x culturel·les des communautés partout au pays, qui participent activement à façonner l'avenir du Canada.

Selon [Données sur les arts Canada \(CADAC\)](#), lorsque le Parlement a doublé les crédits accordés au Conseil des arts du Canada entre 2016-2017 et 2020-2021, le Conseil a investi 150 millions de

dollars supplémentaires dans les organismes artistiques bénéficiant d'un financement de base. Au cours de cette même période, ces organismes ont déclaré une augmentation substantielle du travail rémunéré offert aux artistes, aux travailleur·euse·x des arts et aux autres employé·es, ce qui s'est traduit par 354 millions de dollars supplémentaires versés en salaires et honoraires professionnels aux travailleur·euse·x des arts au Canada.

Cela représente plus du double en retombées directes sous forme de dépenses liées à l'emploi.

Le CAC a indiqué qu'un investissement additionnel permanent de 140 millions de dollars permettrait de répondre immédiatement et efficacement à l'instabilité du secteur grâce à une augmentation du financement de base, des investissements stratégiques et du soutien à la diffusion nationale, le tout par l'entremise des organismes et mécanismes déjà en place. Cet investissement se traduirait par une croissance immédiate, durable et élargie de l'emploi dans le secteur des arts, tout en contribuant directement à l'amélioration de la qualité de vie dans nos communautés et en générant d'importantes retombées économiques. Comme l'a démontré un récent rapport d'[ArtWorks](#) :

- Le secteur des arts et de la culture au Canada a généré des retombées économiques directes de 65 milliards de dollars en 2024 ;
- Les arts et la culture ont généré environ 17 milliards de dollars en revenus fiscaux fédéraux et provinciaux en 2024.

Un investissement annuel permanent et additionnel de 140 millions de dollars au Conseil des arts du Canada constitue un investissement majeur dans la souveraineté culturelle du Canada — dans un pays plus fort, plus connecté et plus confiant.

Recommandation 2: Que le gouvernement du Canada veuille à ce qu'un niveau de financement minimal soit consacré aux infrastructures culturelles dans les volets Prestation directe et Communautés du Fonds bâtir des collectivités fortes, afin de garantir que les communautés rurales et urbaines partout au Canada soient desservies par des infrastructures culturelles.

Les infrastructures artistiques et culturelles constituent [une composante essentielle](#) de communautés fortes, résilientes et inclusives partout au Canada. Les installations culturelles, telles que les théâtres, galeries, salles de spectacle et pôles artistiques communautaires, contribuent au développement social et économique en favorisant la participation du public à la vie culturelle, tout en attirant les talents et les investissements.

Malgré son importance, l'accès aux infrastructures culturelles demeure inégal, particulièrement dans les communautés rurales, éloignées et les quartiers urbains mal desservis. Des investissements fédéraux ciblés sont donc nécessaires afin de combler ces lacunes, d'assurer un accès équitable aux infrastructures culturelles pour l'ensemble de la population canadienne et de permettre aux communautés rurales d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée.

Le [Fonds pour bâtir des collectivités fortes](#) représente une occasion opportune de faire progresser cet objectif, mais il doit inclure une enveloppe claire et dédiée aux infrastructures artistiques et culturelles dans ses volets Prestation directe et Communautés. Sans une allocation minimale de ce type, les infrastructures culturelles risquent d'être reléguées au second plan au profit d'autres

priorités concurrentes. Bien que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un nouveau programme, des mécanismes de protection sont nécessaires afin de garantir que chaque communauté au pays dispose des infrastructures culturelles essentielles à la création et au maintien de communautés fortes, et que le secteur culturel canadien soit adéquatement soutenu dans sa capacité à servir les collectivités partout au Canada.

Ce besoin est d'autant plus important dans le contexte de la réorientation du Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), administré par Patrimoine Canada, laquelle souligne l'importance de veiller à ce que les infrastructures culturelles continuent d'être explicitement soutenues par d'autres programmes fédéraux de financement. Considérés dans leur ensemble, ces développements rendent essentiel l'établissement d'un rôle prévisible et durable pour la culture au sein du Fonds pour bâtir des collectivités fortes.

Nous soulignons également l'incertitude persistante entourant la portée du FCEC réorienté, particulièrement en ce qui concerne le traitement des équipements spécialisés. L'absence de paramètres clairs à cet égard risque d'entraîner des lacunes ou des chevauchements involontaires avec d'autres programmes d'infrastructure. Étant donné que la définition d'« équipement spécialisé » peut varier d'un ministère à l'autre, il est important de veiller à ce que les besoins opérationnels propres aux infrastructures culturelles soient clairement définis et adéquatement soutenus.

Nous appuyons donc l'établissement d'une allocation minimale dédiée aux infrastructures artistiques et culturelles au sein du Fonds bâtir des collectivités fortes, en tant que mesure essentielle pour assurer un accès équitable aux infrastructures culturelles et la pérennité de l'écosystème des infrastructures culturelles du Canada.

Recommandation 3: Que le gouvernement remplisse ses engagements en augmentant le financement annuel du Fonds de la musique du Canada à hauteur de 60 millions de dollars et ce, de manière permanente.

Le soutien accordé par le gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds de la musique du Canada (FMC) est essentiel au fonctionnement de FACTOR et de Musicaction, deux piliers fondamentaux de l'écosystème de financement de l'industrie musicale canadienne. Toutefois, leur modèle de financement devient de plus en plus fragile, notamment en raison de la baisse importante des contributions provenant des radiodiffuseurs commerciaux.

En 2025, le gouvernement a annoncé le renouvellement du financement temporaire du Fonds de la musique du Canada à hauteur de 48 millions de dollars sur trois ans (soit 16 millions de dollars par année), une mesure saluée par la LCC. Toutefois, cet investissement temporaire n'assure pas une stabilité à long terme. En tenant compte de ces fonds additionnels non permanents, le FMC s'élève actuellement à environ 41 millions de dollars par année (pour FACTOR et Musicaction). Un montant additionnel de 19 millions de dollars doit être ajouté au financement de base du Fonds afin d'atteindre l'objectif d'un financement permanent de 60 millions de dollars par année.

Depuis plusieurs années, des organisations de l'ensemble du secteur musical réclament que cet investissement additionnel soit intégré au financement de base du Fonds. En l'absence d'un engagement formel, ces fonds disparaîtront, affaiblissant davantage les programmes, les artistes

et les entreprises déjà en place. Afin de consolider les gains récents et de soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur de la musique, y compris le secteur des spectacles vivants, nous recommandons que le financement annuel du FMC soit augmenté de façon permanente à 60 millions de dollars, comme l'avait envisagé le gouvernement précédent.

Un tel réinvestissement permettrait aux organismes de financement de rétablir des programmes ayant subi des compressions, de stabiliser les initiatives existantes, de développer de nouveaux mécanismes de soutien et d'assurer la pérennité d'un secteur essentiel à notre culture et à notre économie.

Recommandation 4: Que le gouvernement du Canada soutienne le mémoire prébudgétaire de la Screen Composers Guild of Canada concernant l'utilisation de musique originale canadienne dans les productions audiovisuelles, en clarifiant l'admissibilité de certains paiements de droits versés aux compositeur·trice·x dans le cadre des crédits d'impôt.

La musique originale constitue une composante fondamentale de nombreuses productions audiovisuelles. Il s'agit d'un domaine dans lequel le Canada excelle et où les possibilités d'accroître notre avantage sont nombreuses, notamment en attirant davantage de producteurs audiovisuels étrangers au Canada.

Tant les productions audiovisuelles canadiennes que les productions étrangères font largement appel à des musiques originales canadiennes. Bien que la rémunération attribuable au travail d'un·e compositeur·ice·x soit clairement admissible aux crédits d'impôt fédéraux pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et pour services de production (CISP), il demeure incertain si certains paiements de droits versés aux compositeur·ice·x sont également admissibles à ces crédits.

La Screen Composers Guild of Canada (SCGC) a présenté au comité des finances un mémoire prébudgétaire important qui bénéficierait grandement aux compositeur·ice·x et artistes sonores canadien·ne·x œuvrant dans le secteur audiovisuel. Cette proposition reçoit le plein appui de la LCC.

Respectueusement soumis,

Dr. August Murphy-King
Directeur général, Ligue canadienne des compositeurs